

*Taxe d'accise—Loi*

C'est regrettable que nous n'ayons pas pu mettre au point des mécanismes efficaces pour permettre à ces petites entreprises de survivre aux programmes néfastes du gouvernement. Ce ne sont pas seulement les éléments du Programme énergétique national, le coût élevé de l'énergie ou le fardeau fiscal trop lourd imposé à beaucoup de sociétés qui ont nuit à ces entreprises. En plus de ces facteurs et de bien d'autres, il y a eu la politique des taux d'intérêt élevés qui a détruit non seulement les entreprises du secteur énergétique, mais aussi l'ensemble de l'économie.

● (1640)

Cet aspect de l'échec du gouvernement nous choque. Je veux parler de sa tentative en vue d'atténuer les effets de la taxe sur les recettes pétrolières et gazières. Cela nous choque, non pas parce que la taxe se trouve diminuée, mais parce que ce n'est pas tout le monde qui va en profiter. Le gouvernement se propose d'accorder un allègement fiscal à toutes les sociétés pétrolières. Sauf pour une petite disposition contenue dans la mesure, il va réduire cette taxe de façon générale pour l'ensemble des sociétés pétrolières. Cela va améliorer leur situation financière et augmenter leurs liquidités. Certaines d'entre elles vont certainement profiter de cette disposition et vont pouvoir poursuivre leurs activités, mais il y en a qui ont déjà profité énormément de la situation pendant toute l'histoire du Canada. Les sociétés-mères à l'étranger ont-elles aussi profité énormément de la situation au détriment des Canadiens. Ces entreprises vont recevoir une part beaucoup plus importante qu'elles ne le méritent de cette réduction d'impôt inconditionnelle.

Cela nous choque terriblement. La mesure va à l'encontre d'un principe fondamental du Programme énergétique national puisqu'elle est absolument injuste. Elle est injuste envers les Canadiens. A mon avis et de l'avis de bien d'autres, cette mesure ne doit pas être adoptée puisqu'elle accorde des concessions fiscales inconditionnelles et imméritées aux sociétés pétrolières multinationales.

Il est temps que le gouvernement commence à dépenser sagement l'argent des impôts perçus avec tellement de difficulté des Canadiens. Cet argent doit être dépensé de façon à profiter nettement aux Canadiens. Je voudrais à cet égard donner un petit exemple d'une disposition de la mesure qui n'oblige pas vraiment les entreprises qui profitent de concessions fiscales inconditionnelles ou d'occasions d'améliorer leur situation financière à investir et qui ne définit pas non plus les produits qui pourront éventuellement susciter l'expansion économique et les possibilités d'emploi dont les Canadiens ont besoin. Le gouvernement ne doit plus accorder de concessions fiscales inconditionnelles. Ceux qui en profitent doivent contribuer quelque chose à l'économie. Lorsque les sociétés pétrolières multinationales reçoivent des avantages fiscaux inconditionnels, les gens se demandent pourquoi les handicapés et les retraités n'obtiennent pas l'attention ou les avantages dont ils ont besoin. Ainsi, dans la mesure à l'étude, le gouvernement accorde des concessions fiscales inconditionnelles à des sociétés dont certaines ne font pas tout ce qu'elles devraient par rapport à d'autres groupes et d'autres entreprises de notre société.

Un autre aspect intéressant mais choquant de cette mesure réside dans le fait que les concessions fiscales inconditionnelles accordées aux sociétés pétrolières multinationales, aux sociétés

canadiennes et aux petites sociétés pétrolières ne seront pas transmises aux consommateurs. Lorsqu'on voit le prix de l'essence, on se rend compte que ceux qui souffrent le plus de la politique gouvernementale sont les Canadiens moyens qui habitent Courtenay ou Power River, en Colombie-Britannique, les propriétaires de petites entreprises et les pêcheurs qui sont pris à la gorge par l'augmentation de leurs frais fixes, de hauts taux d'intérêt et le coût élevé de l'énergie. Le gouvernement ne peut rien faire pour garantir que la concession fiscale accordée au premier maillon de la chaîne, c'est-à-dire aux sociétés pétrolières, se répercutera sur les prix aux consommateurs.

L'autre jour, quand nous avons exhorté le ministre des Finances (M. Lalonde) à proposer dans son exposé budgétaire un mécanisme pour aider les pêcheurs à faire face au prix élevé de l'énergie et à la hausse des frais hypothécaires, ou du moins pour leur permettre de refinancer leur hypothèque à des taux d'intérêt plus faibles, il s'est contenté de rire et de dire: «Nous leur avons donné le programme des 6 et 5 p. 100; ils n'ont pas besoin d'autre chose». C'est tout à fait ridicule. Quand le gouvernement commencera-t-il à songer à une politique énergétique qui puisse profiter aux consommateurs? Quand commencera-t-il à songer à permettre aux consommateurs de profiter des concessions fiscales qu'il accorde? Les ministériels ne se préoccupent pas des consommateurs, des pêcheurs, des propriétaires de petites entreprises ou des petits transporteurs. Ils ne se soucient pas de la façon dont le prix élevé de l'énergie influe sur l'inflation même lorsqu'ils redonnent l'argent des impôts de ces mêmes consommateurs aux sociétés pétrolières sous forme d'avantages fiscaux immérités ni même lorsqu'ils ne répartissent pas les richesses de façon appropriée au Canada grâce à un régime d'imposition équitable. Cela nous choque au plus haut point.

Un autre aspect déplaisant du projet de loi est qu'il représente un rafistolage de certains éléments mineurs d'une politique énergétique nationale qui a échoué. A mon avis, les nombreux problèmes que nous avons dû affronter sont imputables à l'ancien ministre de l'Énergie, actuellement ministre des Finances. Cet homme extrêmement énergique qui a choisi une approche en matière de politique énergétique nationale et l'a imposée sans aucun ménagement. Les hauts responsables de la planification au sein du gouvernement libéral ont dû se rendre compte que les hypothèses étaient fausses et que la politique énergétique nationale était incontestablement vouée à l'échec. Puis il y a eu une mutation—le ministre de l'Énergie est devenu ministre des Finances et le ministre de la Justice est devenu ministre de l'Énergie. Nous craignons que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Chrétien) ne donne pas à ses fonctions l'attention qu'il accordait à son ancien ministère et à son travail sur la constitution. Le dynamisme qu'il a manifesté dans son travail sur la constitution est sans commune mesure avec celui dont il fait preuve dans ses fonctions actuelles. On serait porté à croire, d'après ses réponses à la Chambre et son incapacité à comprendre certains principes fondamentaux dont s'inspire son ministère, qu'il consacre plus de temps à la course à la direction de son parti qu'à son travail au sein du ministère de l'Énergie, où il devrait mettre au point dans l'intérêt des Canadiens une politique de rechange tenant mieux compte de la réalité. Il ne faut pas